

# DEMANDE DE DÉROGATION TRAVAIL DE NUIT MINEUR

Lieu : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

## Informations sur le mineur :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

## Informations sur l'employeur :

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Représentant légal : \_\_\_\_\_

## Période de travail de nuit demandée :

Du (heure) : \_\_\_\_\_ Au (heure) : \_\_\_\_\_

## Motifs de la demande de dérogation :

Conformément aux articles L.3163-1 et suivants du Code du travail, le mineur sollicite une dérogation pour effectuer un travail de nuit exceptionnel, justifié par les nécessités de l'entreprise et le respect des conditions légales. Cette dérogation est demandée en raison de :

- Nature précise des tâches nocturnes à effectuer
- Mesures prises pour garantir la santé et la sécurité du mineur
- Durée et fréquence du travail de nuit

## Engagements et attestations :

L'employeur s'engage à respecter strictement les dispositions réglementaires relatives au travail de nuit des mineurs, notamment en matière de durée maximale, de repos compensateur, et de conditions de santé et sécurité. Le mineur atteste avoir été informé des risques liés au travail de nuit.

## Pièces jointes (cocher les documents fournis) :

- Justificatif médical attestant de l'aptitude du mineur au travail de nuit
- Avis du médecin du travail
- Accord des représentants légaux
- Plan de prévention des risques spécifiques

**SIGNATURE DU MINEUR**

**SIGNATURE DE L'EMPLOYEUR**

Signature : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Source originale de ce document :

<https://modele-demande.com/demande-derogation-travail-de-nuit-mineur/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://modele-demande.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.  
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.